



Accusé de réception en préfecture	
Numéro de l'acte	662-26620105-2025-02-CCASEC-DE
Nature de l'acte	Deliberation
Matière de l'acte	7.1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 25 FEVRIER 2025

QUESTION N°2025-02

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT

Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration,

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du Cycle Budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (Analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et des conseillers d'administration du CCAS.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire ou le Président du CCAS sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité local ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB n'est pas qu'un document interne, il doit être transmis au Préfet de Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre aux membres du Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Ce doit être également l'occasion d'informer les membres du conseil d'administration sur l'évolution financière du CCAS en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le rapport joint à la présente délibération a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et du rapport joint.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Votes favorables 10**
- **Votes défavorables 0**
- **Abstentions 0**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

.....

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 25 FEVRIER 2025

♦♦♦○♦♦♦

Affiché le 26 février 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le vingt-cinq février à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Président du C.C.A.S., Maire de la Ville d'Arques, en suite de la convocation adressée à domicile le 18 février 2025 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- **9 Présents**
- **1 Absent non excusé**
- **4 Absents excusés sans pouvoir**
- **1 Absent excusé avec pouvoir**

Marie-Paule BOUTOILLE donne pouvoir à Bernadette BAROUX

Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.

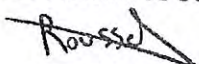
Le Secrétaire de Séance,
Sébastien DUCHATEAU.

Fait à Arques,
Le 25 février 2025.

Le Président du C.C.A.S.,
Benoît ROUSSEL.



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 27.FEV.2025 et publication ou
notification le 27.FEV.2025
Le Président du CCAS


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

.....

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 25 FEVRIER 2025

♦♦♦○♦♦♦

Affiché le 26 février 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le vingt-cinq février à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Président du C.C.A.S., Maire de la Ville d'Arques, en suite de la convocation adressée à domicile le 18 février 2025 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- **9 Présents**
- **1 Absent non excusé**
- **4 Absents excusés sans pouvoir**
- **1 Absent excusé avec pouvoir**

Marie-Paule BOUTOILLE donne pouvoir à Bernadette BAROUX

Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 27.FEV.2025
notification le 27.FEV.2025
Le Président du CCAS
Benoît ROUSSEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'ARQUES

Rapport d'orientations budgétaires 2025



Conseil d'Administration du 25 février 2025

PREAMBULE

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République), a modifié les modalités et les contenus de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

DEFINITION

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

OBJECTIFS

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants , des départements ,des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur:

Les orientations budgétaires :

- évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers de fiscalité , de tarification , de subventions et les évolutions relatives aux relations, financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée , les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visée pour l'exercice

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Le contexte international

Le niveau élevé de l'inflation constaté depuis 2022, notamment dans le domaine énergétique, devrait décélérer au niveau mondial avec des prévisions de 5,9 % pour 2024 et 4,5 % pour 2025. Parallèlement, la croissance mondiale devrait s'élever à 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025, avec une reprise plus marquée dans les pays émergents et dans la Zone Euro et à l'inverse un ralentissement aux Etats-Unis et en Chine.

Le contexte national

Les différentes prévisions et notamment celles de la Banque de France convergent vers une inflation qui devrait avoisiner les 2,5 % en 2024 avant de diminuer aux alentours de 1,5 % en 2025, sous l'effet du recul des prix de l'énergie et des produits alimentaires. La croissance française qui s'établirait à 1,1 % en 2024 selon la Banque de France devrait être à peine plus élevée en 2025 (1,2 %). Sur le front des taux d'intérêt, la diminution constatée depuis quelques mois, en lien notamment avec la baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne intervenue en juin 2024 (- 0,25 %) puis en septembre 2024 (- 0,25 %), devrait se poursuivre en 2025. Ces différentes projections sont toutefois soumises à de nombreux aléas tant au niveau externe (risques géopolitiques) que sur le plan interne (situation politique et dégradation des comptes publics plus forte que prévue)

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 et le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS)

A la date de rédaction de ce rapport, les dispositions précises du PLF 2025 ne sont pas stabilisées et de nombreuses incertitudes persistent compte tenu du contexte politique national.

La loi spéciale de finances permet d'assurer le fonctionnement « minimum » des services publics et de financer les services votés jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025. Concrètement, les investissements déjà lancés seront honorés, les prestations versées. Les dépenses nouvelles ne sont financées qu'au cas par cas, en cas d'urgence manifeste.

Toutefois, le projet présenté par le Gouvernement comporte un certain nombre de mesures visant à faire participer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, notamment par :

- la mise en place d'un fonds de précaution pour les collectivités, alimenté par prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités, à l'exclusion des plus fragiles ;
- la réduction du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) avec la suppression de l'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement et le maintien du taux pour les dépenses d'investissement à 16,404 % ,

En 2025 la revalorisation des bases fiscales devrait donc culminer à 1,7 % et reste modérée par rapport aux dernières revalorisations

En plus de ces mesures annoncées, le PLFSS 2025 vient également alourdir cet effort de participation au redressement et prévoit le relèvement de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL. Cette première hausse serait suivie de deux autres consécutives de même ampleur en 2026 et 2027. Néanmoins, diverses initiatives, tant au niveau national (notamment par l'intermédiaire des associations d'élus dont l'AMF) que local, ont été entreprises afin d'infléchir le texte initial.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Centre Communale d'Action Sociale Ville d'Arques

ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

ETAPE 2 Les recettes et les dépenses d'investissement

ETAPE 3 Rapport d'activités 2024

ETAPE 4 Projets

Section de Fonctionnement du CCAS en 2024

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été rapproché au compte de gestion non encore émis par la trésorerie

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2024 :

Les dépenses de fonctionnement seraient de **396 592,11 euros**

Les recettes de fonctionnement 2024 :

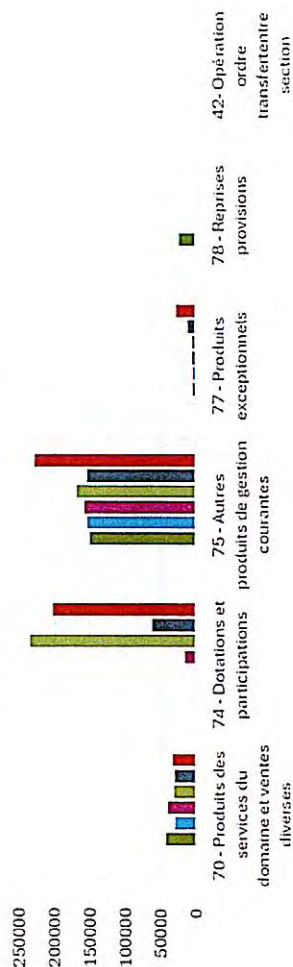
Les recettes de fonctionnement s'arrêteraient à **490 982,34 euros**

Soit un EXCEDENT de fonctionnement de 94 390,23 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	PREV 2024
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	41 990,00 €	31 012,80 €	40 411,80 €	32 414,20 €	30 334,40 €	32 969,20 €
74 - Dotations et participations		917,85 €	15 917,85 €	234 500,00 €	61 108,00 €	202 775,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	149 145,93 €	153 095,17 €	158 103,44 €	168 948,81 €	153 873,25 €	227 626,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 243,39 €	3 770,90 €	4 031,80 €	5 278,65 €	12 015,00 €	27 612,14 €
78 - Reprises provisions	23 707,18 €					
42- Opération ordre transfertentre section						
TOTAL DES RECETTES	218 086,50 €	188 796,72 €	218 464,89 €	441 141,66 €	257 330,65 €	490 982,34 €

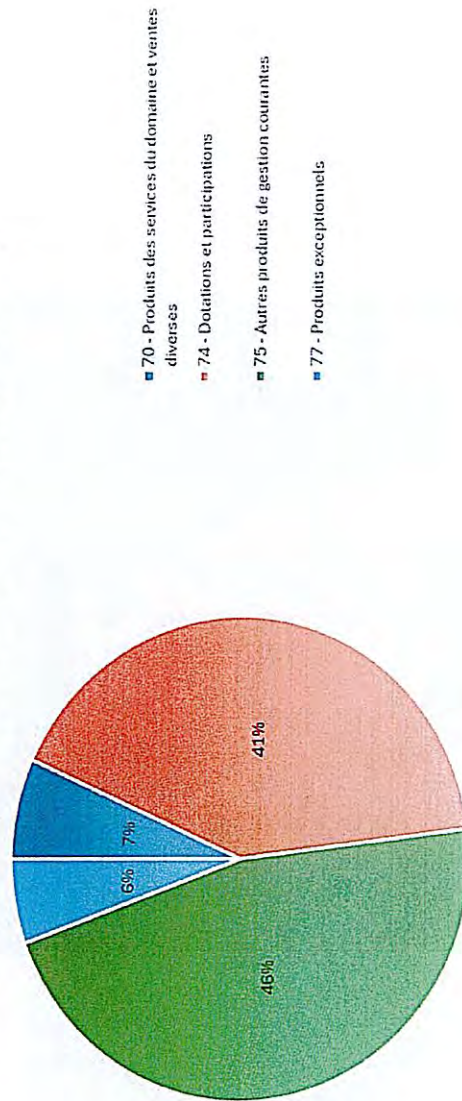
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ #REF! ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ PREV 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 (Prévisionnelles)



Les recettes principales du C.C.A.S. sont la subvention d'équilibre pour 200 000 € soit 41 % des recettes, les loyers du foyer des personnes âgées à Beauséjour pour 166 710,50 € soit 34 %, le portage de repas à domicile pour 32 894,20 € soit 7 %, la régularisation des charges 2022 de la cité Beauséjour et la salle B Catry pour 24 127,14 € soit 5 % et la régularisation 2023 de 45 317,12 € soit 9 %, les dons pour 14 435,00 € soit 3 %.

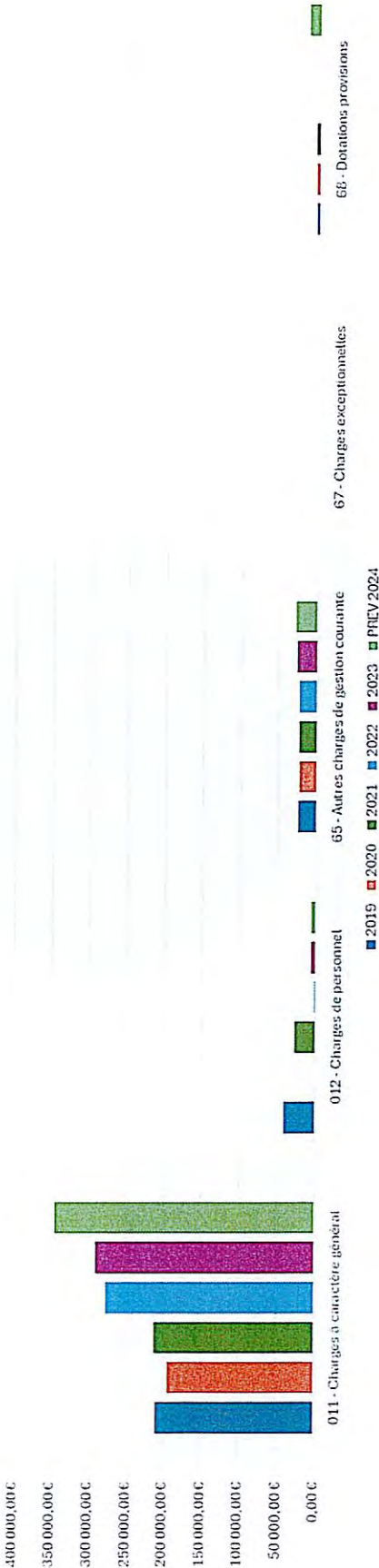
Présentation des Tarifs au 1er janvier 2025

Libellés	Tarifs au 1er janvier 2025
SENIORS	
PORTAGE REPAS	
Portage repas à domicile	8,30 €
SEMAINE BLEUE	
Cinéma	3,00 €
Music Hall (ext +60ans)	5,00 €
CITE BEAUSEJOUR	
LOYERS	
Type 1	
Loyer	146,58 €
Charges	152,92 €
Type 2	
Loyer	188,88 €
Charges	167,27 €
Type 4	
Loyer	348,05 €
Charges	306,63 €
CIMETIERE	
SARCOPHAGES	
1 Place	100,00 €
2 Places	200,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

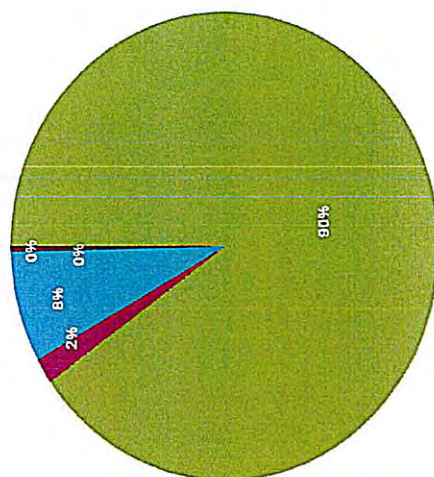
011 - Charges à caractère général	2019	2020	2021	2022	2023	PREV 2024
012 - Charges de personnel	209 484,00 €	194 415,35 €	211 638,34 €	276 470,14 €	290 860,27 €	344 922,15 €
65 - Autres charges de gestion courante	41 317,90 €	779,70 €	27 930,45 €	2 524,27 €	6 667,68 €	6 836,52 €
67 - Charges exceptionnelles	24 345,55 €	22 998,88 €	23 654,83 €	23 200,50 €	26 412,65 €	29 299,28 €
68 - Dotations provisions	402,28 €	925,80 €		1 415,40 €		
	4 577,52 €	4 930,61 €	5 116,71 €	224,52 €		15 534,16 €
Total Dépenses	280 127,25 €	224 050,34 €	268 340,33 €	303 834,83 €	323 940,60 €	396 592,11 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 (Prévisionnelles)



■ 011 - Charges à caractère général
■ 012 - Charges de personnel
■ 65 - Autres charges de gestion courante
■ 67 - Charges exceptionnelles
■ 68 - Dotations provisions

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL 2024

Les charges à caractère général sont principalement les suivantes :

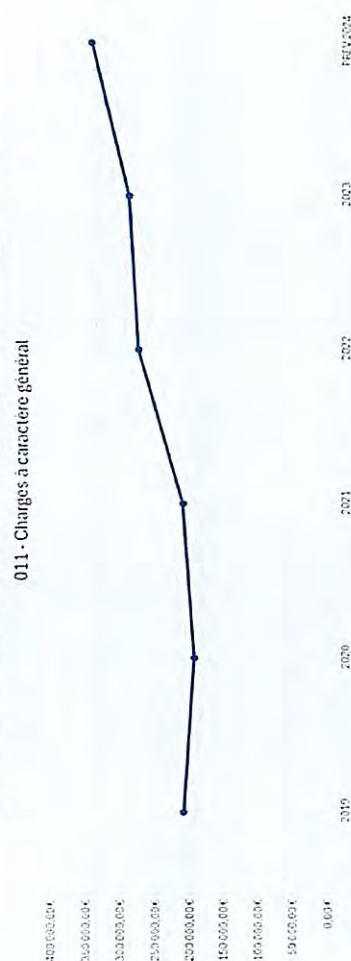
- Les loyers à régler à Habitat Hauts de France, ainsi que les charges de copropriété pour un montant estimatif de 161 582,40 €
- Les dépenses énergétiques pour 12 078,62 €
- Les prestations pour les personnes âgées : voyage et banquet des aînés, semaine bleue, colis de Noël pour un montant estimatif de 85 419,39 €
- Le portage de repas à domicile pour 36 510,32 €
- Les réparations et les travaux effectués dans les logements de la cité Beauséjour pour 6 362,74 €

- Les dépenses 2023 qui n'ont pas pu être réglées suite au dépassement de crédit du chapitre 011 représentent un montant de 30 016,27 €

DETAIL DES DEPENSES :

- Frais de repas, achat de produits de 1^{ère} nécessité, prestations de lavage et de nuits d'hôtel des sinistrés des inondations des 6 et 11 novembre 2023 survenues sur la commune (Délibération 2023-21 du 20 décembre 2023),
- Réalisation de travaux et de rampe d'accès aux logements de la cité Beauséjour,
- API – repas pour le service portage des repas à domicile
- Achats pour le colis des aînés 2023
- Frais de réparation du véhicule frigorifique avant la vente,
- Augmentation du coût des énergies (Consommation Cité Beauséjour, salle B Catry et salle des mouettes),
- Droit d'accès ACCEO

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL



LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2024

Les autres charges de gestion courante sont principalement les suivantes :

les aides facultatives :
les chèques d'accompagnement personnalisé, la campagne hivernale des Restos du Cœur livraison du pain, la prise en charge des frais de restauration scolaire et de garderie, allocation 16-25 ans, ces dépenses s'élèvent à 29 299,28 €

Les dépenses 2023 qui n'ont pas pu être réglées suite au dépassement de crédit du chapitre 065 représentent un montant de 4 242,99 €

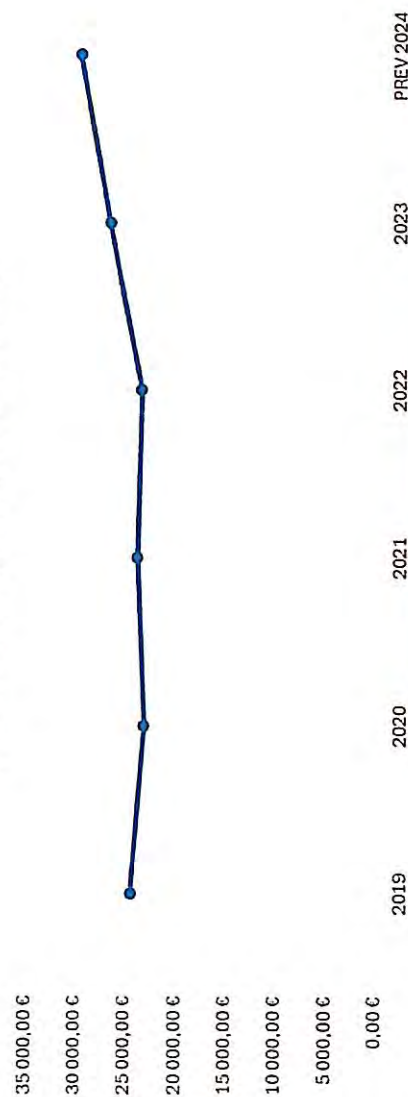
DETAIL DES DEPENSES :

Don exceptionnel à l'Association « DES SINISTRES ARQUOIS » d'un montant de 700 € pour l'achat de cartes cadeaux d'une valeur de 20 € à tous les enfants des familles sinistrés (Délibération 2023-22 du 20 décembre 2023)

Prise en charge des frais de restauration scolaire et de garderie pour les enfants hébergés au centre d'accueil COALLIA (Délibération 2023-15 du 29 juin 2023)

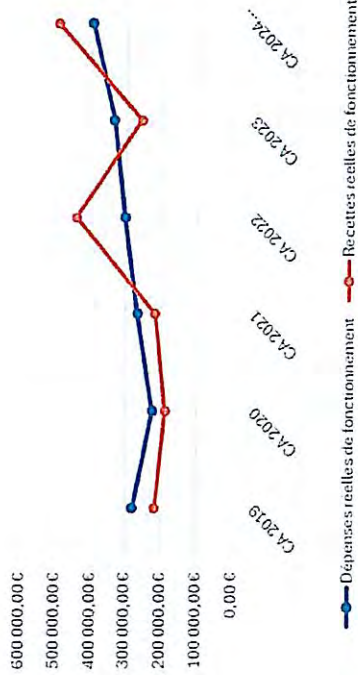
EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

065-Autres charges de gestion courante



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PREVISIONNEL
Dépenses réelles de fonctionnement	280 127,25 €	224 050,34 €	268 340,33 €	303 834,83 €	334 940,60 €	396 592,11 €
Recettes réelles de fonctionnement	218 086,50 €	188 796,72 €	218 464,89 €	441 141,66 €	257 330,65 €	490 982,34 €



Ce graphique présente l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement sur une longue période.

Le recourt à la participation de la commune en 2024 a permis de réduire le décalage des recettes par rapport aux dépenses

La trésorerie du C.C.A.S. d'Arques représente au 18 février 2025 un montant de 194 366,97 €.



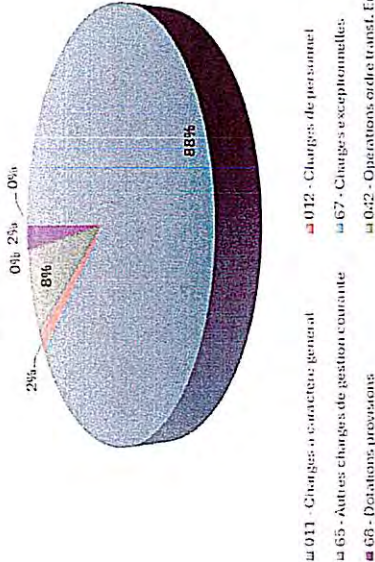
EVOLUTION POUR 2025

PROSPECTIVES DEPENSES

- La prospective en matière de dépenses de gestion s'établirait de la manière suivante :

DEPENSES	BP 2024	CA 2024 PREV	BP 2025
011 - Charges à caractère général	347 218,29 €	344 922,15 €	360 200,00 €
012 - Charges de personnel	7 000,00 €	6 836,52 €	7 100,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	24 580,00 €	29 299,28 €	31 100,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68 - Dotations provisions	0,00 €	15 534,16 €	9 000,00 €
042 - Opérations ordre transf. Entre sections	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	389 798,29 €	396 592,11 €	407 400,00 €

DEPENSES 2025

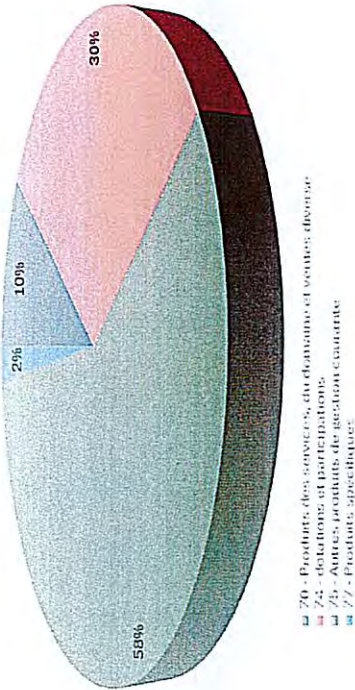


PROSPECTIVES RECETTES

- La prospective en matière de recettes s'établirait de la manière suivante :

RECETTES	BP 2024	CA 2024 PREV	BP 2025
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverse	32 500,00 €	32 969,20 €	32 500,00 €
74 - dotations et participations	201 283,00 €	202 775,00 €	101 409,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	162 000,00 €	227 626,00 €	195 200,48 €
77 - Produits spécifiques	17 055,00 €	27 612,14 €	6 940,00 €
TOTAL	412 838,00 €	490 982,34 €	336 049,48 €

RECETTES 2025



Le montant prévisionnel de la participation de la Commune pour l'année 2025 s'élève à 99 909 €



ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

ETAPE 2 Les recettes et les dépenses d'investissement

ETAPE 3 Rapport d'activités 2024

ETAPE 4 Projets

Section d'investissement du CCAS en 2024

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été rapproché au compte de gestion non encore émis par la trésorerie

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2024 :

Les dépenses d'investissement seraient de **41 336,48 euros**

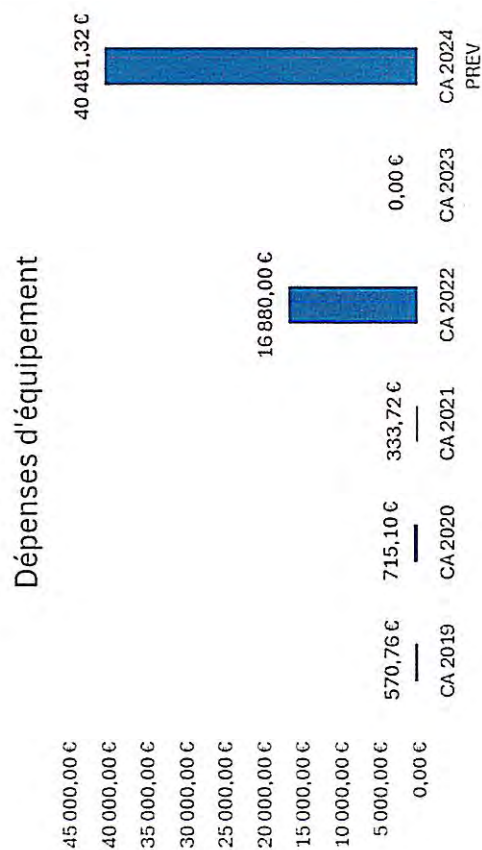
Les recettes d'investissement 2024 :

Les recettes d'investissement s'arrêteraient à **18 449,11 euros**

Soit un DEFICIT d'investissement de 22 887,37 euros

Les dépenses d'investissement réalisées

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'équipement depuis 2019



En 2022, achat d'un logiciel C.C.A.S.

En 2024, achat d'un minibus, deux vélos électriques, un four électrique, un micro-ondes, un réfrigérateur et deux cafetières électriques

Les recettes d'investissement réalisées

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes depuis 2019



De 2019 à 2022 : opérations d'ordre entre section (amortissements) et cautions reçues pour la cité Beauséjour

2023 : vente du véhicule frigorifique à la commune de Longuenesse pour un montant de 11 000 euros et cautions reçues pour la cité Beauséjour

2024 : opérations d'ordre entre section (amortissements) et cautions reçues pour la cité Beauséjour

INVESTISSEMENTS 2025

- Un réaménagement des locaux du CCAS est prévu afin de respecter la confidentialité lors des rendez-vous.

Achat d'une banque d'accueil et achat de nouveaux bureaux montant estimatif 7 000 €

- Une étude sera menée pour la mise à disposition d'un logement dédié à la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales.

* Recherche d'un logement disponible dans le parc immobilier de la commune

* Aménagement : achats de mobiliers, électroménager et vaisselle montant estimatif 18 000 €

* Mise en place d'un partenariat avec les associations œuvrant dans l'accompagnement sociale afin qu'elles puissent :

- Contractualiser le séjour et adapter la durée de prise en charge au regard des besoins et de la situation des personnes
- Mettre en œuvre les démarches juridiques et judiciaires liées à la situation de violences conjugales
- Accompagner dans l'accès aux droits élémentaire tels les soins, les minimas sociaux, le logement
- Orienter vers les dispositifs d'hébergement de droit commun

ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

ETAPE 2 Les recettes et les dépenses d'investissement

ETAPE 3 Rapport d'activités 2024

ETAPE 4 Projets

Quelques chiffres sociaux

Données officielles INSEE 2021

Démographie

Population municipale : 9 655 habitants

Répartition de la population par âges :

- * 18,7 % ont moins de 14 ans,
- * 16,1 % ont entre 15 et 29 ans,
- * 17,7 % ont entre 30 et 44 ans,
- * 22,4 % ont entre 45 et 59 ans,
- * 16,3 % ont de 60 à 74 ans,
- * 8,8 % 75 ans et plus

Les Aînés représentent 25,1 % de la population de notre commune.

Composition des ménages :

- * 11,5 % sont des familles monoparentales
- * 26,5 % sont des couples avec enfants
- * 25,6 % sont des couples sans enfant
- * 20,9 % sont des femmes seules
- * 14,2 % sont des hommes seuls
- * 1,3 % sont des autres ménages sans famille

Revenus

59 % des ménages sont non-imposables
Taux de pauvreté sur la commune 20 %

Habitat

4 511 logements



RAPPORT D'ACTIVITES 2024

1° PERSONNEL

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Agent administratif à temps complet	2	2	2	2	2	2
Agent Administratif à mi-temps	1	1	2	1	1	1
Agent en contrat PEC	0	0	0	0	1	1
Agent administratif à temps complet CDD	0	0	0	0	0	1
Agent en contrat Service Civique Solidarité Séniors	0	0	0	0	2	2
Agent portage des repas à domicile - 24 h/semaine	1	1	1	0	0	0

En 2024 : Monsieur WIMEZ Bruno qui était auparavant en contrat PEC ET à compter du 11 juin 2024 CDD de 6 mois renouvelé le 11 décembre 2024 pour 1 an 35h/semaine

1 Contrat PEC du 28 février 2024 au 28 août 2024 (agent administratif)

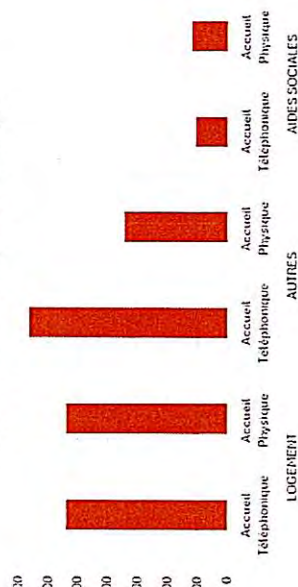
1 Agent administratif en arrêt de travail du 26 février 2024 au 1^{er} juillet 2024

2° ACTIVITES DE L'ACCUEIL DU CCAS

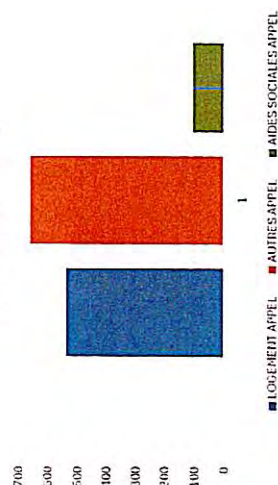
ACTIVITES ANNUELLES DU SERVICE

LOGEMENT		AUTRES		AIDES SOCIALES		TOTAL
Accueil Téléphonique	Accueil Physique	Accueil Téléphonique	Accueil Physique	Accueil Téléphonique	Accueil Physique	
539	540	663	345	105	120	1 307
						1 005

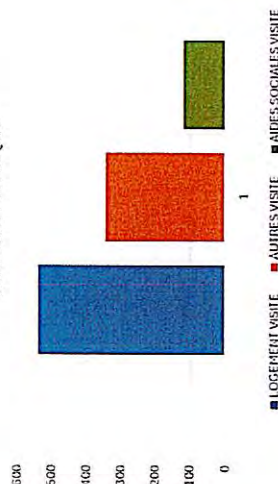
ACCUEIL TELEPHONIQUE ET PHYSIQUE



ACCUEIL TELEPHONIQUE



ACCUEIL PHYSIQUE



4° AIDES LEGALES

Depuis 2024, les dossiers d'APA sont à retourner directement au Département par le demandeur

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AIDE LEGALE	94	75	92	95	78	23
dont placements en EHPAD, foyer de vie, famille d'accueil	20	14	16	26	22	19
APA	72	59	73	68	54	0
AIDE MÉNAGÈRE	2	2	3	1	2	4

3° DOMICILIATION

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes	10	19	21	21	26

au 31/12/2024 : 19 personnes domiciliées**typologies du public**

Nombre total de personnes : 26

Nombre total de mineurs : 2

Nombre d'hommes : 17

Nombre de femmes : 7

Nombre de radiations : 13

Motifs des radiations :

Non manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs : 9

Recouvrement d'un logement stable : 2

Pas de renouvellement demandé par les intéressés : 1

En a fait la demande : 1

8 renouvellements réalisés**16 nouvelles demandes****260 courriers reçus au titre de la domiciliation****176 passages liés à l'activité « courrier »**

5° AIDES LEGALES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aides Financières exceptionnelles (Frais funéraires, achat matériel pour l'adaptation du logement, achat fauteuil roulant.....)	0	500 €	0 €	0 €	500 €	0 €
Chèque Eau Dématérialisé montant + nombre de foyers aidés		5 632 €	1 460 €	3 560 €	4 152 €	9
		16	5	14		
<u>Demande et révision Chèque alimentaire</u>	105	92	82	112	91	DE JANVIER A AVRIL
Nombre de familles aidées	61	59	56	69	61	36
Personnes seules	35	35	31	42	43	25
Familles monoparentales	10	16	18	22	13	4
Couples sans enfant	7	5	4	1	1	1
Couples avec enfant	9	3	3	4	4	5
Nombre de personnes	112	91	93	115	94	56
Montant des chèques d'Accompagnement Personnalisé commandés	22 262 €	21 550 €	21 630 €	21 550 €	20 950 €	commandés 13 000 € et utilisés 6 060 €
<u>Epicrerie sociale mobile depuis mai 2024</u>						
Nombre de familles aidées						19
Personnes seules						13
Familles monoparentales						4
Couples sans enfant						0
Couples avec enfant						2
Nombre de personnes						33
Nombre d'enfants bénéficiant de la gratuité de la cantine	9	0	4	4	6 + 9 de COALLIA	5 + 12 de COALLIA
Nombre de repas pris en charge	213	0	179	214	746	1 813
Montant	515 €	0 €	635 €	760 €	2 611 €	6 436 €
<u>Aux jeunes</u>						
Nombre de bénéficiaire de l'Allocation 16-25 ans	0	8	4	4	2	3
soit un montant de	0 €	640 €	400 €	400 €	200 €	300 €

6° ANIMATIONS

Aînés

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de colis de Noël distribués	1557	1508	1612	1660	1710	1730
Nombre de colis de Noël distribués aux résidents de l'EPHAD	160	163	164	160	164	125
Nombre de participants au repas annuel	388	ANNULE	316	348	366	396
Nombre de participants au goûter annuel	220	226	ANNULE	212	260	309
Nombre de participants au voyage annuel	200	ANNULE	96	246	250	271
Nombre de participants à la séance "cinéma"	125	26	65	99	109	101
Nombre de participants au spectacle de music-hall	256	ANNULE		286	260	275

Jeunes

Nombre de cartes cadeaux de 30 € distribuées à Noël aux enfants et jeunes (- 26 ans) ayant une carte d'invalidité	3	3	5	4	6	5
Arbre de Noël des nourrissons - PMI : Nombre de cadeaux remis aux nourrissons	27	ANNULE	24	22	45	41
montant (jouets offerts)	368 €		304 €	315 €	400 €	376 €

Personnes en situation de handicap

Colis de Noël distribués aux adultes possédant une carte d'invalidité	80	80	70	66	56	66
---	----	----	----	----	----	-----------

7° PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'adhérents au service de repas à domicile	25	22	27	20	23	21
Nombre de repas servis	4447	4087	4478	4070	3820	4117

8° MINIBUS

	juin-24	sept-24	nov-24	déc-24
CLUB DES AINES LE LUNDI APRES-MIDI	8	7	9	13
MARCHE MARDI MATIN	5	4	5	4
CLUB DES AINES LE MARDI APRES-MIDI	14	12	15	16
CLUB DES AINES LE JEUDI APRES MIDI	8	8	9	13

9° RESTOS DU COEUR

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de pains de 500 grs	485	736	560	590	1 285	938
Nombre de pains de 250 grs	975	1094	1120	940	680	750
soit un coût de	994 €	1 288 €	1 261 €	1 380 €	1 680 €	1890 €

10° LOGEMENTS

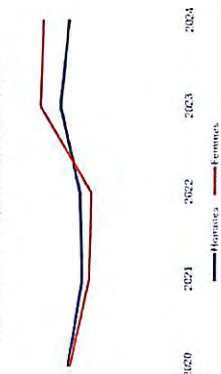
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de logements sociaux sur la commune	1014	1014	1037	1037	1037	1069
Dossier enregistré par le CCAS dans le SNE (système informatique national d'enregistrement des demandes de logement locatif social)	72	110	86	60	73	131
Dossier modifié dans le SNE par le CCAS	0	0	0	1	32	201
Demande de logements déposée au CCAS				384	460	683
Enquête CCAPEX	21	20	33	31	39	29
Nbre d'arrivées au cours de l'année Cité Beauséjour	1	4	2	4	2	9

Sur 29 convocations envoyées pour le questionnaire de la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions), seulement 15 personnes se sont présentées au C.C.A.S.

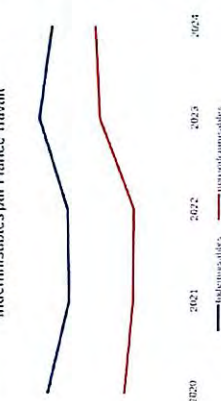
11° DEMANDEURS D'EMPLOI

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total	807	679	683	960	920
Hommes	406	353	364	440	410
Femmes	401	326	319	520	510
Indemnités	570	479	485	610	560
non indemnités	237	200	198	350	370

Evolution du nombre d'hommes et de femmes demandeur d'emploi sur la commune

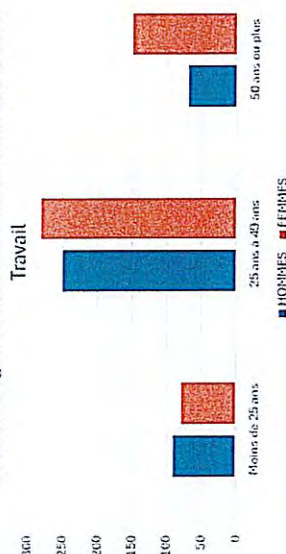


Evolution du nombre de personnes indemnisables et non indemnisables par France Travail



	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Moins de 25 ans	90	80	170
25 ans à 49 ans	250	280	530
50 ans ou plus	70	150	220

Tranches d'âges hommes et femmes inscrits à France Travail



- ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement
- ETAPE 2 Les recettes et les dépenses d'investissement
- ETAPE 3 Rapport d'activités 2024

ETAPE 4 Projets

PROJETS 2025

• Poursuite :

- * Partenariat dans les pratiques de solidarité avec les partenaires du territoire (association, tissu institutionnel...) afin de lutter contre les exclusions et l'isolement des personnes en précarité
- * Permanences au sein du Square Marcel Pagnol quartier Politique de la Ville, à la résidence Danvers et à la résidence Clairmarais
- * Prise en charge des frais de restauration scolaire et de garderie des enfants hébergés au centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) géré par l'association Coallia ainsi que ceux ayant quitté cette structure mais dont la famille bénéficie d'un suivi par la MAHRA, le S.I.A.O. ou toutes autres associations œuvrant dans le domaine social
- * Bus gratuit pour les aînés afin de se rendre aux 3 clubs des aînés et au marché le mardi matin
- * Distribution de denrées alimentaires par l'association Coallia « Epicerie sociale et solidaire mobile »
- * Réalisation de la communication du C.C.A.S. par les agents (Affiches, Flyers.....)
- * le dispositif Chèques Eau sur la commune est reconduit en 2025 (et jusqu'en 2026), la fin du dispositif étant proche, les services de Véolia et de la CAPSO ont décidé d'augmenter les enveloppes disponibles. Ainsi, le CCAS dispose cette année d'un budget de 8.000 € pour aider les abonnés du service de l'eau à faire face aux impayés

• Aides Facultatives :

- * Revoir le dispositif « Allocation 16-25 ans »

• Aînés :

- * Développer le service du portage de repas à domicile (communication lors du voyage et repas des aînés, distribution des colis de Noël, stand sur le marché)
- * Mise en place d'ateliers à la salle Beauséjour (crêpes, soupes, animations diverses) qui seront animés par les deux personnes en service civique
- * Mise en place d'ateliers en partenariat avec le CRT Audomarois et l'association VIF (vivons en forme) : Prévention des chutes, alimentation, gym douce
- * Instauration d'un règlement pour la distribution des colis de Noël afin de respecter les critères d'attribution

• Services Civiques Solidarité Séniors :

- * Recrutement de deux services civiques d'octobre 2024 à avril 2025 (rupture d'une convention le 27 janvier 2025)
- * Recrutement d'un service civique du 1^{er} mars 2025 au 31 août 2025
- * Recrutement d'un service civique de mai 2025 à novembre 2025
- * Recrutement d'un service civique de septembre 2025 à février 2026
- * Recrutement d'un service civique de décembre 2025 à mai 2026

• Divers :

- * Réaménagement des locaux du C.C.A.S. afin de respecter la confidentialité lors des rendez-vous
- * Mise en place de réunions d'information en partenariat avec la CPAM Côte d'Opale et la CAPSO (information sur les droits, les critères de prise en charge à ne pas oublier pour le choix d'une mutuelle), EDF (les économies d'énergies), CRT (présentation de leurs missions auprès des aînés)
- * Une étude sera menée pour la mise à disposition d'un logement dédié à la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales.
- * Revoir le programme de l'Arbre de Noël de la PMI
- * la ville organisera un parcours du cœur le 4 mai 2025, participation des deux personnes en service civique afin d'accompagner les aînés à cet événement
- * Résiliation de la convention de location de la cité Beauséjour entre le CCAS et Habitat Hauts de France

CONCLUSION

Ces éléments restent des prévisions qui ont vocation à être confortés lors de la préparation du budget primitif annuel